

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Le Hallay sur la commune principale de l'AIOT 2023 Route de Brain (La Membrolle) 49770 Longuenée-en-Anjou.

La référence de votre dossier est A-3-QCQCNU8Z7 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/06/2023 à 15h25 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **18440135400057**

Organisme : **CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE**

Fonction : **Conseiller en bâtiment**

Personne morale

N° SIRET **33111920600018**

Raison sociale **EARL DU HALLAY**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2023 Route de Brain

Le Hallay - LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE

49770 LONGUENEE EN ANJOU

Signataire

Qualité : **Associé gérant**

Référent

Fonction : **Associé Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Le Hallay**

Description des activités :

La présente modification comprend à la fois le changement d'exploitant avec reprise partielle d'activité et les modifications consécutives. Le changement d'exploitant concerne les déclarations faites par le GAEC DU HALLAY HOLSTEIN n° SIRET 79245577600015. Les récépissés en possession du GAEC du HALLAY HOLSTEIN sont : - un récépissé de déclaration issu de la déclaration antérieure faite par le GAEC DU HALLAY et ayant donné récépissé de déclaration pour la rubrique 2111 en date du 5/02/2019 pour une capacité maximale de 18712 animaux équivalent sur le site du Hallay. Il a été transféré au GAEC HALLAY HOLSTEIN le 26/06/2013. - les récépissés de déclaration en date du 12/04/2016 pour le site Le Hallay pour les rubriques 2101 et 1530 pour respectivement 80 vaches laitières et un stockage de matériaux combustibles de 6650 m3 (paille et foin), - un récépissé de déclaration pour le site de La Touche - LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE pour la rubrique 2111 pour un élevage de volailles d'une capacité maximale de 24480 animaux équivalents. Reprise partielle des activités par l'EARL du HALLAY : Les seules installations situées sur le site Le Hallay – 2023, route de Brain – LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE – 49770 LONGUENEE EN ANJOU seront exploitées, à partir du 1er Avril 2023 par l'EARL DU HALLAY dont l'associé Gérant sera M. Pierre André BEAUPERE. Aucune installation nouvelle n'y est créée. L'usage des installations existantes est mis à jour dans le plan de masse joint. La capacité maximale de volailles présentes sur ce site est maintenue, à savoir 18712 animaux équivalents présents simultanément, élevés dans les 4 bâtiments labels d'une surface totale de 1223 m², pouvant contenir jusqu'à soit 13453 poulets labels, soit 15899 pintades labels, soit 18712 pintades certifiées. Le volume maximal de 6650 m3 de paille et foin stockés, concerné par la rubrique 1530 - Matériaux combustibles, est également maintenu. L'élevage de vaches laitières et son troupeau de renouvellement est abandonné au profit d'un élevage de 40 vaches allaitantes avec son troupeau de renouvellement et de 30 bovins d'engraissement au maximum. La stabulation des vaches laitières sera affecté aux vaches allaitantes, celui des génisses laitières aux génisses allaitantes et taurillons. Les capacités de stockage des effluents sont suffisantes. Le plan d'épandage de l'exploitation est mis à jour. Une déclaration distincte est faite pour la reprise partielle du site de La Touche par le GAEC DE LA TOUCHE.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **2023 Route de Brain (La Membrolle) 49770 Longuenée-en-Anjou**

X : 421815

Y : 6723897

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Aucune modification d'implantation.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 18712 Animaux-Eq	Nombre d'emplacements 18712 Animaux-Eq	D
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 6650 m3	Volume présent 6650 m3	DC

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

SAU 118 ha Production azote totale : 8485 kg N organique épandu en totalité sur l'exploitation.

Pas d'import ni d'export d'azote organique Effluents épandus : Fumier de bovins, fumier de volailles, purins.

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Autorisation bis.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Cadastre _ EARL du Hallay.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PM_Earl du Hallay.pdf

